



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

27-28 octobre 2024, Genève

Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité

RAPPORT INTÉRIMAIRE

Septembre 2024

FR

CD/24/22
Original : anglais
Pour information

Document établi par
la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et
le Comité international de la Croix-Rouge,
en consultation avec le Groupe de travail en charge du suivi de la Déclaration du Mouvement sur l'intégrité

RAPPORT INTÉRIMAIRE

Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité

RÉSUMÉ

Depuis l'adoption de la Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) sur l'intégrité par le Conseil des Délégués de 2019, plusieurs initiatives ont été lancées par les composantes du Mouvement, à la fois individuellement et collectivement, aux fins de renforcer l'intégrité. En outre, plusieurs événements ont eu lieu en ligne et en présentiel dans l'ensemble du Mouvement sur une série de sujets liés à l'intégrité organisationnelle et individuelle, qui ont donné lieu à des discussions ouvertes et à des réflexions sur la façon dont les défis en matière d'intégrité peuvent être relevés. Le Groupe de travail en charge du suivi de la Déclaration du Mouvement sur l'intégrité (Groupe de travail) a notamment supervisé la mise en place d'une communauté de pratique à l'échelle du Mouvement sur le renforcement de l'intégrité, qui comprend une plateforme numérique et une bibliothèque de ressources dont le lancement est prévu peu avant le Conseil des Délégués de 2024. Il s'agit d'une étape importante pour rassembler les praticiens et les autres personnes intéressées par la question de l'intégrité et pour fournir une plateforme centralisée permettant de trouver et de partager des informations et des ressources clés sur les sujets liés à l'intégrité.

Le présent rapport met en évidence les progrès continus réalisés dans les neuf domaines clés qui ressortent de la Déclaration du Mouvement sur l'intégrité. Il se termine par une recommandation à toutes les composantes du Mouvement de continuer à renforcer leur intégrité ainsi que de partager leurs connaissances et d'apprendre les unes des autres en participant et en contribuant activement à la communauté de pratique sur le renforcement de l'intégrité.

1) INTRODUCTION

Les réunions statutaires de 2019 du Mouvement ont fait de la confiance un thème majeur. Toutes les réunions (Assemblée générale de la Fédération internationale, Conseil des Délégués et XXXIII^e Conférence internationale) ont mis en évidence les contraintes extraordinaires que font peser les changements sociaux, politiques et technologiques dans le monde sur la confiance du public dans de nombreuses institutions traditionnelles. Dans ce contexte, il a également été reconnu qu'un élément clé pour que le Mouvement continue de jouir de la confiance des communautés, du public, des gouvernements, des partenaires et des donateurs, ainsi que des personnes touchées et des bénéficiaires, est sa capacité de faire preuve d'un engagement de haut niveau en faveur de l'intégrité et d'une action humanitaire éthique et fondée sur des principes.

Au Conseil des Délégués, le Mouvement a adopté la Déclaration sur l'intégrité, qui reflète tout le sérieux avec lequel le Mouvement considère l'intégrité et réaffirme que l'intégrité et le comportement éthique de chaque composante du Mouvement, au niveau individuel comme au niveau institutionnel, sont d'une importance cruciale. Elle décrit les engagements du Mouvement en faveur de l'intégrité et expose les différentes façons dont le Mouvement et ses composantes transposent ces engagements dans la pratique, ainsi que dans leurs règles et procédures internes. Depuis l'adoption de la Déclaration par le Conseil des Délégués de 2019, le contexte dans lequel le Mouvement opère est resté difficile mais des mesures importantes ont été prises par les composantes du Mouvement, tant individuellement que collectivement, pour mettre en œuvre les engagements qui y sont énoncés.

2) CONTEXTE

Le premier rapport intérimaire, soumis au Conseil des Délégués de 2022, décrivait les progrès réalisés entre 2020 et 2022 dans les différents domaines qui ressortent de la Déclaration. Ce deuxième rapport met donc l'accent sur les progrès réalisés entre 2022 et 2024. Il suit la structure de la Déclaration, rendant ainsi compte de ses thèmes et engagements clés, et présente des initiatives concrètes mises en place par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), tant individuellement que collectivement. Le Groupe de travail en charge du suivi de la Déclaration sur l'intégrité (composé de représentants de haut niveau de Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR, ainsi que de représentants de la Commission permanente et du Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation de la Fédération internationale, présents à titre consultatif) a soutenu l'élaboration de ce rapport et a, de manière générale, orienté les aspects liés aux activités qu'il a menées dans le cadre des efforts de suivi.

3) ANALYSE / PROGRÈS RÉALISÉS

Les sections suivantes du rapport rendent compte des progrès accomplis dans chaque domaine lié aux principaux engagements pris dans la Déclaration par les différentes composantes du Mouvement. Elle ne fournit pas un compte rendu exhaustif de tous les travaux réalisés par chaque composante du Mouvement, mais offre plutôt un résumé des progrès généraux accomplis au regard des engagements pris dans la Déclaration et présente des exemples concrets des efforts de renforcement de l'intégrité déployés au cours de la période considérée (soit de juin 2022 à juin 2024).

A) Promouvoir et continuer d'appliquer les Principes fondamentaux

La promotion et le respect des Principes fondamentaux sont essentiels pour permettre au Mouvement de mener une action humanitaire efficace et pour gagner et conserver l'acceptation et la confiance des personnes et des communautés. La XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) tenue en 2015 a célébré les 50 ans des Principes fondamentaux et reconnu l'importance de travailler sur différents aspects liés à ces Principes. Il s'agit notamment de faire en sorte que les Sociétés nationales ont des bases juridiques et statutaires robustes, de renforcer leur rôle d'auxiliaire et d'établir et d'encourager le partage des bonnes pratiques et les échanges de pair à pair entre les composantes du Mouvement.

En ce qui concerne le renforcement du rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales, un **Guide pour renforcer le rôle d'auxiliaire par la loi et les politiques**, assorti d'une formation en ligne sur le rôle d'auxiliaire et les Principes fondamentaux, est disponible. Il fournit aux Sociétés nationales des conseils pratiques sur la manière de renforcer leur rôle d'auxiliaire par le biais de la législation, des politiques, des plans et des accords nationaux. La Fédération internationale a également mis à disposition des Sociétés nationales une **Boîte à outils en matière de plaidoyer législatif**, qui peut être utilisée pour renforcer leurs connaissances et leurs compétences en la matière. Cette boîte à outils est une ressource utile pour soutenir une série d'initiatives de plaidoyer menées par les Sociétés nationales, dont des initiatives liées au renforcement de leurs bases juridiques.

Plus de 1 120 personnes ont déjà suivi ou sont en train de suivre la formation en ligne sur le rôle d'auxiliaire, et la Fédération internationale a organisé de nombreux cours de formation en présentiel pour les Sociétés nationales, ainsi qu'une série de webinaires sur le rôle d'auxiliaire, en mettant l'accent sur l'amélioration de la compréhension du rôle d'auxiliaire et des bases

juridiques et en partageant des exemples de Sociétés nationales qui ont mené des activités de plaidoyer efficaces à cet égard.

Pour promouvoir les échanges entre pairs et le partage des bonnes pratiques, en 2024, la Fédération internationale a créé un **groupe de réflexion mondial sur « les Principes fondamentaux dans le monde actuel en mutation rapide »**. Ce groupe de réflexion aborde les problèmes et les défis liés aux Principes fondamentaux par le biais d'une série de discussions de haut niveau entre pairs sur l'application cohérente et concrète des Principes fondamentaux dans le monde actuel en mutation rapide et sur l'anticipation des défis futurs. Composé de vingt membres expérimentés, issus principalement du Mouvement, le groupe de réflexion a pour objectif de proposer des solutions, d'élaborer un dossier de réflexion à l'usage des dirigeants, du personnel, des volontaires et des membres, et d'encourager vivement les dirigeants des Sociétés nationales à favoriser une compréhension générale des Principes fondamentaux. Il est prévu de publier un rapport mondial complet assorti de recommandations et de mettre en place une plateforme ouverte pour mener des enquêtes régulières, ainsi qu'un système de suivi de la connaissance, de la compréhension et de l'application des Principes fondamentaux d'ici octobre 2025, date du 60^e anniversaire des Principes fondamentaux.

Les Sociétés nationales ont continué à recevoir le soutien du CICR pour améliorer leur acceptation et leur intégrité opérationnelle ainsi que leur capacité de se conformer aux exigences d'une action humanitaire fondée sur des principes, notamment par le biais du **Cadre pour un accès plus sûr**, en parallèle à d'autres formes de soutien à leur développement. Plusieurs ateliers sur le Cadre pour un accès plus sûr ont été organisés à cette fin, et les Sociétés nationales ont également pu partager leurs expériences et les enseignements tirés par le biais des réseaux régionaux existants liés au Cadre. Le CICR a en outre poursuivi ses efforts de promotion et de diffusion des Principes fondamentaux, au travers notamment de ses activités de diffusion du droit international humanitaire et d'un ensemble de programmes et formations destinés aux dirigeants, au personnel et aux volontaires des Sociétés nationales sur l'application concrète des Principes fondamentaux, en particulier dans les situations de conflit armé et de troubles internes.

Le respect et le soutien des Principes fondamentaux et de l'action humanitaire fondée sur des principes seront fortement mis en avant lors du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale de 2024. Les Principes fondamentaux seront examinés à la lumière de certains défis actuels et de l'évolution du paysage humanitaire mondial. Une résolution du Conseil des Délégués intitulée « **Appel à respecter et à soutenir l'action humanitaire fondée sur des principes** » appelle les États à soutenir et à faciliter l'adhésion aux Principes fondamentaux, notamment à ceux d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. La résolution renouvelle en outre l'engagement des composantes du Mouvement à œuvrer en faveur de l'adhésion aux Principes fondamentaux et indique la voie à suivre par le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales, dans le respect de leurs mandats respectifs, pour améliorer la compréhension et le respect des Principes fondamentaux. À la Conférence internationale, un appel à respecter l'action humanitaire fondée sur des principes sera lancé aux États, et une séance thématique sera organisée afin d'engager le dialogue avec les participants sur le respect d'une action humanitaire impartiale, neutre et indépendante.

B) Garantir des lieux de travail sûrs pour tous et garantir le respect et l'inclusion de la diversité et de la parité au sein de nos effectifs

La Déclaration du Mouvement sur l'intégrité souligne l'importance de garantir des lieux de travail sûrs, de prévenir toute forme de comportement répréhensible, de discrimination, de harcèlement, d'abus ou d'exploitation et de fournir une protection à cet égard. Ces aspects ont été abordés de différentes manières, des politiques de haut niveau à la mise en œuvre dans la pratique.

Des efforts ont été déployés pour aider les Sociétés nationales à fournir des lieux de travail sûrs et inclusifs. Par exemple, depuis l'adoption de la Politique de la Fédération internationale sur la protection, le genre et l'inclusion (2022) et l'élaboration du Cadre opérationnel connexe, d'autres efforts menés avec les Sociétés nationales partenaires ont conduit à la mise au point du Manuel opérationnel sur la prévention et la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels et d'une **Boîte à outils pour l'évaluation institutionnelle de la protection, de l'égalité de genre et de l'inclusion**. En outre, un **Cadre d'auto-évaluation de la protection de l'intégrité personnelle à l'usage des Sociétés nationales** a été introduit afin de favoriser un examen plus ciblé et spécialisé des politiques, des mécanismes et des procédures des organisations en matière de protection de l'intégrité personnelle. L'outil d'auto-évaluation, qui comprend 16 normes relatives à la protection de l'intégrité personnelle, est en train d'être mis en œuvre dans un certain nombre de Sociétés nationales afin d'améliorer l'engagement, la compréhension et les capacités en la matière.

Sur le plan opérationnel, une norme unique a été établie de façon à définir les exigences en matière de sélection, de contrôle, de formation et de maintien du personnel en lien avec la protection de l'intégrité personnelle et, ainsi, à s'assurer que les acteurs de l'aide d'urgence déployés par les membres de la Fédération internationale sous les auspices de cette dernière le soient en toute sécurité, en comprenant leur devoir de ne pas nuire et les conséquences de toute infraction. En outre, un **programme de formation complet sur la protection, le genre et l'inclusion** a été mis au point afin de fournir les formations nécessaires pour répondre aux exigences auxquelles doit se conformer l'ensemble du personnel opérationnel coordonné par la Fédération internationale dans les situations d'urgence ou de crise. Une **plateforme interne d'apprentissage et d'information sur la protection de l'intégrité personnelle à l'usage du personnel de la Fédération internationale** ainsi qu'une **plateforme externe relative à la protection de l'intégrité personnelle à l'usage des Sociétés nationales** ont été mises en place.

En ce qui concerne l'égalité de genre et l'inclusion, les données de la **Base de données et système de compte rendu à l'échelle de la Fédération** montrent que si la proportion globale de femmes au sein des Sociétés nationales est restée relativement stable (55 % en 2017 contre 52 % en 2022), la situation n'est pas aussi équilibrée aux différents niveaux. En 2022, la proportion de femmes parmi les volontaires et le personnel était de 51 % et 61 % respectivement, tandis que la proportion de femmes était de 31 % au sein des conseils de direction des Sociétés nationales, et de 25 % et 32 %, respectivement, parmi les présidents et les secrétaires généraux. Au sein du Secrétariat de la Fédération internationale, l'inclusion et la parité se sont améliorées pour atteindre 47 % de femmes au niveau de la direction, 38 % parmi les cadres supérieurs et 43 % parmi les cadres intermédiaires (selon les catégories EDGE).

Au sein du Secrétariat de la Fédération internationale, après l'adoption de la **Politique relative à la protection de l'enfance** et d'une **politique plus complète en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et la discrimination sur le lieu de travail**, une politique révisée relative à la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels et à leur prévention a été élaborée et est en cours d'examen. Un ensemble de mesures de soutien essentielles a été mis au point pour les victimes/survivant-e-s, y compris aux fins de la protection des témoins, des lanceurs d'alerte et des personnes concernées. Un service de liaison dédié aux victimes/survivant-e-s est assuré par le responsable de la protection de l'intégrité personnelle, qui ne fait pas partie du Bureau de l'audit interne et des enquêtes ni du département juridique mais qui travaille en étroite collaboration avec eux afin de soutenir et d'accompagner les victimes/survivant-e-s tout au long de l'enquête ou du processus de documentation des actes d'exploitation et d'abus sexuels.

En outre, l'offre de cours obligatoires de base et de recyclage sur la protection et la lutte contre **le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels** pour l'ensemble du personnel, de l'équipe

dirigeante et des membres du Conseil de direction de la Fédération internationale ainsi que l'inscription à ces cours ont augmenté, et les descriptions de poste des cadres supérieurs précisent clairement leurs responsabilités de créer un environnement exempt d'actes d'exploitation et d'abus sexuels, de promouvoir une culture de la parole ainsi que d'incarner et d'appliquer activement les valeurs et l'engagement de la Fédération internationale en matière de protection de l'intégrité personnelle. Enfin, les risques pour la protection de l'intégrité personnelle ont été intégrés dans les registres des risques de chaque délégation de la Fédération internationale, et l'obligation de réaliser une analyse des risques pour la protection de l'enfance a été incluse dans tous les nouveaux programmes et opérations d'urgence de la Fédération internationale.

Début 2024, le CICR a adopté une politique relative **au genre, à la diversité et à l'inclusion**. Conformément à son engagement institutionnel en faveur de la diversité et de l'inclusion, le CICR a adopté une boussole indiquant quatre valeurs essentielles (l'impact, la collaboration, la compassion et le respect) afin de favoriser des méthodes de travail inclusives et de promouvoir des comportements que le CICR, en tant qu'organisation, souhaite voir se multiplier pour influencer positivement les décisions et les relations et pour garantir un environnement de travail sûr pour tous.

Le CICR a poursuivi ses efforts en faveur de la parité parmi les cadres dans toutes les structures de l'organisation. Les délégations ont connu l'amélioration la plus importante, avec une proportion accrue de femmes cadres, qui s'élève actuellement à 41 %. Au siège, le CICR a atteint la parité il y a quelques années. Aujourd'hui, 52 % des cadres sont des femmes et 48 % des hommes. Une autre priorité a consisté à faire en sorte que les membres du personnel sous contrat résident au sein des délégations aient davantage de possibilités de carrière en tant que cadres au sein des délégations et en tant que membres des équipes mobiles disponibles pour les missions internationales. Des progrès ont été réalisés au regard de ces deux points, notamment pour ce qui est de l'augmentation de la proportion de cadres sous contrat résident. Aujourd'hui, les délégations du CICR comptent 21 % de cadres sous contrat résident et 79 % de cadres sous contrat mobile. Au siège, la composition du personnel est de plus en plus diversifiée en termes de race et d'origine ethnique, une tendance qui devrait se poursuivre.

Le CICR s'efforce également de garantir des lieux de travail sûrs par le biais de formations visant à améliorer la gestion de la sécurité au sein de l'organisation et avec les partenaires du Mouvement. Ces formations s'adressent en priorité aux cadres, en particulier les cadres actifs dans des environnements à haut risque. Au cours de la période considérée, le CICR a formé plus de 150 cadres et mené plus d'une douzaine d'exercices de simulation dans quatorze contextes prioritaires. L'Unité de soutien à la gestion de la sécurité et des crises ouvre fréquemment ses activités de formation aux membres du personnel des partenaires du Mouvement et mène des exercices de simulation avec ces derniers aux fins d'améliorer la collaboration et la préparation.

C) Garantir le respect des normes de conduite individuelles et la protection des lanceurs d'alerte

Cet engagement vise à garantir le respect des normes de conduite individuelles, notamment au moyen de l'établissement de règlements, de mécanismes et de procédures au niveau institutionnel pour prévenir les infractions à l'intégrité et les comportements contraires à l'éthique et y remédier.

Pour comprendre les lacunes et les besoins des Sociétés nationales en matière de soutien des capacités, une enquête a été menée auprès des Sociétés nationales avant le Conseil des Délégués de 2022. Une nouvelle enquête devrait être réalisée à la fin de l'année 2024 afin d'actualiser la cartographie des capacités et des besoins de soutien. Dans l'intervalle, pour combler les lacunes mises en évidence par la première enquête, les Sociétés nationales ont

reçu un soutien sur le plan de la gestion des risques liés à l'intégrité, des enquêtes et du respect des dispositions ; de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques ; et de la mise en place de systèmes efficaces de compte rendu et de suivi. Par exemple, avec le soutien de la Fédération internationale, plus de 59 Sociétés nationales ont adopté ou sont en train d'élaborer des **politiques relatives à la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels et à leur prévention**, et 51 Sociétés nationales issues de toutes les régions ont adopté ou sont en train d'élaborer des **politiques relatives à la protection de l'enfance**. Les progrès réalisés sont considérables, le nombre de Sociétés nationales ayant adopté ou étant en train d'élaborer des politiques relatives à la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels et à leur prévention étant passé de 29 dans le précédent rapport (2022) à 59 en 2024.

En 2021, le Secrétariat de la Fédération internationale a mis en place une nouvelle **ligne de signalement des infractions à l'intégrité, la Integrity Line**, et travaille actuellement avec 61 Sociétés nationales qui sont à différents stades de l'adoption d'une telle ligne pour leur propre usage. Là aussi, les progrès réalisés sont notables, le nombre de Sociétés nationales étant de 26 dans le précédent rapport (2022). Dans ce contexte, les Sociétés nationales ont également reçu un soutien à l'élaboration d'une politique relative à la protection des lanceurs d'alerte et d'un code de conduite. Pour renforcer la mise en œuvre du Code de conduite du Secrétariat de la Fédération internationale, une **formation remaniée sur le Code de conduite** (intitulée *Live the Code*) a été lancée en octobre 2023.

La Fédération internationale s'emploie à mettre en place **un réseau/registre d'enquêteurs et de vérificateurs des Sociétés nationales** susceptibles d'être déployés pour fournir un soutien à court terme (un à trois mois) à la Fédération internationale puis à d'autres Sociétés nationales en cas de besoin. Une formation spécialisée a également été mise à disposition pour les audits, les enquêtes relatives aux cas de fraude et les enquêtes relatives aux cas d'exploitation et d'abus sexuels.

Depuis le dernier Conseil des Délégués, le CICR a élaboré une politique relative à **la lutte contre le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels et à leur prévention**, une politique relative à **la lutte contre la fraude et à sa prévention**, une politique relative à **la protection de l'enfance** et une politique relative à **la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts**. Un projet de politique relative **au harcèlement et aux comportements discriminatoires** devrait être présenté aux parties prenantes internes pour consultation en 2024. Des stratégies ont en outre été mises au point pour garantir la mise en œuvre effective des politiques relatives à la lutte contre la fraude et contre le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels grâce à un suivi régulier des progrès réalisés. Les employés du CICR ont continué de suivre les cours de formation obligatoires sur l'intégrité (dont la dernière version a été lancée en 2022) : fin 2023, plus de 90 % d'entre eux avaient suivi les cours clés en la matière.

Le CICR, la Fédération internationale et trois Sociétés nationales continuent de participer activement au **Programme interorganisations de divulgation des fautes professionnelles** lancé en 2019. Ce programme s'inscrit en complément à d'autres processus de contrôle, tels que la vérification du casier judiciaire. Il repose sur deux grands engagements : 1) vérifier systématiquement auprès des employeurs précédents si les nouvelles recrues potentielles ont été impliquées dans des cas de harcèlement, d'exploitation et d'abus sexuels ; et 2) répondre systématiquement aux autres organisations effectuant ces mêmes vérifications. Grâce à l'utilisation de ce programme et aux informations fournies, plusieurs offres d'emploi ont été retirées suite aux vérifications effectuées.

D) Garantir la redevabilité à l'égard des communautés avec lesquelles nous travaillons

Les composantes du Mouvement s'engagent à assurer une solide redevabilité à l'égard des communautés avec lesquelles nous travaillons, conformément aux Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité adoptés par le Conseil des Délégués de 2019. La Fédération internationale, le CICR et les principales Sociétés nationales partenaires ont travaillé en collaboration à la mise en œuvre de ces engagements, ce qui s'est traduit par la mise à jour en 2023 du **Plan d'action du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité**, qui met l'accent sur le renforcement des capacités, l'intégration des engagements dans les programmes et les secteurs, l'amélioration de l'utilisation des données afin d'élaborer des programmes fondés sur des données probantes, l'exploitation des technologies numériques et l'évaluation de l'impact. Une réunion mondiale du Mouvement sur l'interaction avec les communautés et la redevabilité a eu lieu fin 2023 afin de discuter plus avant de la collaboration au sein du Mouvement et d'officialiser le plan de suivi.

[La Stratégie mondiale de la Fédération internationale en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité pour la période 2023-2025](#) définit les principales actions et priorités pour les trois prochaines années, afin notamment de s'assurer que la Fédération internationale et son réseau respectent les engagements du Mouvement adoptés par le Conseil des Délégués de 2019. Elle s'appuie sur des données probantes provenant de l'ensemble des régions, de consultations régionales et mondiales et de dix années de bonnes pratiques, et s'attaque aux obstacles et aux lacunes qui entravent les progrès. Elle comprend une théorie du changement et un plan d'action assorti d'indicateurs clés et sera utilisée pour guider l'élaboration des plans régionaux et nationaux en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité dans le cadre des processus annuels de planification. La Fédération internationale a accéléré le soutien apporté aux Sociétés nationales afin de collecter, d'analyser et d'utiliser de manière systématique les informations et les données communautaires pour orienter la prise de décisions et démontrer l'impact de l'interaction avec les communautés. Le [kit de retour d'information](#) de la Fédération internationale a été mis à profit pour aider la Fédération internationale et les Sociétés nationales à mettre en place des systèmes de retour d'information systématique (en décembre 2023, [92 mécanismes de retour d'information](#) étaient actifs).

La Fédération internationale a également lancé un [Indice de confiance communautaire](#) afin de fournir aux Sociétés nationales un outil fondé sur des données probantes pour mesurer et explorer la confiance des communautés et élaborer des recommandations, des actions et des plans destinés à accroître la confiance. La phase pilote de l'initiative a été mise en œuvre avec succès dans trois Sociétés nationales, et trois autres Sociétés nationales s'appêtent à utiliser cet outil. Dans l'ensemble, les données collectées jusqu'à présent révèlent un niveau important de confiance communautaire dans les trois Sociétés nationales, en particulier dans leur soutien en temps voulu, leur compréhension des besoins et leur aide impartiale ; toutefois, les trois Sociétés nationales ont été moins bien notées en ce qui concerne la transparence, ce qui démontre la nécessité d'élaborer des plans d'action proactifs pour remédier à la perception des communautés à ce sujet.

Le CICR a quant à lui entamé un dialogue avec les Sociétés nationales sur l'inclusion officielle de l'interaction avec les communautés et de la redevabilité dans un certain nombre d'accords de partenariat. Dans le même temps, la collaboration opérationnelle avec les Sociétés nationales au sein des délégations s'est poursuivie avec le lancement ou la poursuite de projets conjoints dans plusieurs contextes. Sur le plan interne, l'unité du CICR en charge de la redevabilité à l'égard des personnes touchées a travaillé sur six domaines d'action stratégiques, donnant ainsi lieu à des réalisations notables en ce qui concerne : 1) **l'établissement et la promotion de normes** – notamment en contribuant à l'élaboration du Cadre du CICR relatif à la ventilation par sexe, par âge et par handicap ; 2) **le suivi des**

progrès et des données, afin de poursuivre les efforts visant à renforcer les programmes inclusifs et axés sur la redevabilité, le nombre de centres de contact communautaires étant passé à 28 ; 3) **le renforcement des capacités du personnel**, plus de 500 membres du personnel ayant participé à une formation sur la redevabilité à l'égard des personnes touchées ; 4) **l'intégration**, avec une feuille de route visant à renforcer les pratiques de redevabilité à l'égard des personnes touchées dans les services essentiels et de protection, ainsi qu'à combler les lacunes ; 5) **le renforcement des systèmes propices**, en travaillant en collaboration avec l'équipe de gestion des performances institutionnelles pour fournir des orientations sur l'inclusion de la redevabilité à l'égard des personnes touchées dans la planification des résultats ; et 6) **la communication et l'apprentissage par les pairs**, en collaborant avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (BCAH) pour organiser une session d'apprentissage de trois jours sur le thème « Les opérations humanitaires centrées sur les personnes dans les situations de conflit : stratégies, perspectives et dilemmes », qui a réuni 30 intervenants et plus de 1 000 participants du secteur.

Tout en restant attaché à la transparence, le CICR s'emploie à garantir la sécurité des communautés qu'il s'efforce de servir et de son personnel, conformément à ses Règles relatives à la protection des données personnelles et à son engagement à « ne pas nuire » dans le cadre du traitement et de l'utilisation des données humanitaires. En mars 2023, le CICR, en collaboration avec le BCAH et la Suisse, a publié le Cadre de principes pour un partage responsable des données entre les organisations humanitaires et les donateurs. Ce cadre vise à renforcer l'engagement des organisations humanitaires à « ne pas nuire », tout en minimisant les risques et en maximisant les avantages du partage des données dans l'action humanitaire.

E) Garantir la redevabilité à l'égard des donateurs et l'accès aux documents institutionnels et financiers, tout en respectant la vie privée et en garantissant la protection des données

Le Mouvement s'efforce de garantir les niveaux de redevabilité appropriés à l'égard des gouvernements, des donateurs et des partenaires et aspire à être transparent et ouvert, à favoriser un accès adéquat aux documents institutionnels et financiers, et à assurer une gestion financière solide et la protection des données.

Des progrès ont été réalisés dans ces domaines. Un certain nombre de Sociétés nationales ont reçu le soutien de la Fédération internationale, du CICR et d'autres Sociétés nationales pour renforcer leurs capacités financières dans le cadre d'initiatives **de développement financier**. Ce soutien englobe les politiques, les processus et les procédures de comptabilité financière, qui doivent aider les membres du personnel en charge des programmes et des finances à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gestion financière.

En outre, le Réseau de compétences en développement financier – la première communauté de pratique liée à la durabilité financière, lancée en 2022 – a vu le nombre de ses membres croître pour atteindre 954 membres issus de 131 Sociétés nationales. La communauté de pratique a favorisé le soutien et les échanges entre pairs par le biais d'initiatives accrues de partage des connaissances, de discussions, d'événements, de collaborations et du partage des ressources, et elle continue de croître via des sous-communautés axées sur des sujets tels que l'intégrité dans les finances, les coûts de base, les systèmes financiers et le respect des règles.

F) Regrouper des ressources et des expériences pour renforcer l'intégrité

La Déclaration sur l'intégrité inclut un engagement à regrouper les ressources et les expériences afin d'offrir un soutien, une formation et des orientations efficaces pour renforcer l'intégrité au sein du Mouvement.

Le **Fonds de renforcement des capacités de la Fédération internationale** a été remanié en août 2021 afin d'accroître le soutien apporté aux besoins émergents des Sociétés nationales en matière de développement, en concordance avec les sept transformations énoncées dans la Stratégie 2030. Le nouveau Fonds, qui est accessible à toutes les Sociétés nationales en tout temps, est conçu pour soutenir sept priorités spécifiques en matière de développement, dont l'une porte sur « l'intégrité, la transparence et la redevabilité ». Entre août 2021 et mai 2024, 32 des 119 allocations standards accordées par le Fonds ont porté sur cette priorité de développement.

L'Alliance pour l'investissement dans les Sociétés nationales, un mécanisme de financement conjoint de la Fédération internationale et du CICR, fournit aux Sociétés nationales des fonds qui contribuent à soutenir leurs priorités en matière de développement, dont le renforcement de leur capacité de gérer leurs ressources financières de manière transparente et responsable et dans le respect des normes reconnues à l'échelle internationale. L'Alliance comble le manque de capacités en soutenant le développement et la durabilité des Sociétés nationales dans les contextes fragiles. Au cours de ses cinq premières années d'existence, l'Alliance a aidé 51 Sociétés nationales à mener à bien 65 initiatives, en investissant plus de 13 millions de francs suisses.

Il est admis que le Mouvement dispose déjà d'un grand nombre de politiques, de lignes directrices et d'outils pour renforcer l'intégrité ; toutefois, ces documents doivent être mieux diffusés et utilisés en son sein. De même, il est nécessaire de renforcer au sein du Mouvement les échanges, le dialogue, le partage des bonnes pratiques et l'apprentissage par les pairs sur le thème du renforcement de l'intégrité. C'est pourquoi le Groupe de travail en charge du suivi de la Déclaration du Mouvement sur l'intégrité a concentré ses efforts sur la mise en place d'une **communauté de pratique sur le renforcement de l'intégrité**, qui comprend une bibliothèque de ressources. Cette communauté de pratique est destinée à devenir une communauté mondiale de praticiens de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le domaine du renforcement de l'intégrité, grâce à une plateforme numérique permettant de collaborer, de partager des ressources et des compétences et de fournir un soutien par les pairs. Elle offre un espace d'échange et d'apprentissage sur un large éventail de sujets liés à l'intégrité, mais elle ne sert pas d'espace pour signaler les problèmes d'intégrité ou pour traiter et gérer les cas d'infraction à l'intégrité. La figure ci-dessous illustre de manière plus détaillée certaines des principales fonctions de la communauté de pratique :



Pour mettre en place cette communauté de pratique, plusieurs séances de discussion ont eu lieu pour explorer différents sujets liés à l'intégrité, tels que la connaissance des systèmes de signalement comme la Integrity Line. Elles ont inclus des séances participatives visant à mieux définir les principaux sujets d'intérêt et les moyens de prendre part à une communauté de pratique. Lors de ces séances, une communauté active de praticiens issus des Sociétés nationales, du CICR et de la Fédération internationale a émergé et la volonté de partager les connaissances et les bonnes pratiques s'est renforcée, ce qui constitue un bon point de départ

pour la communauté de pratique dont le lancement est prévu en septembre 2024 sur la plateforme <http://communities.ifrc.org/>.

G) Examiner les bases statutaires et juridiques et les cadres réglementaires et de politique connexes

Disposer de bases statutaires et juridiques solides et complètes constitue un fondement important pour garantir l'intégrité. Au cours de la période considérée, le CICR et la Fédération internationale ont continué de travailler en étroite collaboration afin d'aider les Sociétés nationales à réviser et à renforcer leurs bases juridiques et statutaires, sur la base des normes convenues par le Mouvement. Par l'intermédiaire de la **Commission conjointe pour les statuts des Sociétés nationales (Commission conjointe)**, un soutien et des conseils ont été fournis aux Sociétés nationales au cours des deux dernières années afin de réviser leurs statuts et les cadres connexes sur la base des Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales 2018 et de leurs 25 normes (qui portent sur l'application des Principes fondamentaux, la bonne gouvernance et la transparence, et l'établissement de processus et de mécanismes internes efficaces en matière d'intégrité, de respect des dispositions et de règlement des différends). Dans le cadre du soutien apporté à la révision des cadres juridiques connexes, la Commission conjointe a également aidé plusieurs Sociétés nationales à réviser leur loi sur la reconnaissance de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge sur la base du projet de loi-type de 1999. Pour plus de détails sur les progrès réalisés par les Sociétés nationales et sur les engagements du Mouvement à soutenir les Sociétés nationales, veuillez consulter le rapport intérimaire de la Commission conjointe au Conseil des Délégués de 2024.

Pour aider les Sociétés nationales à renforcer leurs bases juridiques, une proposition de révision du **projet de loi-type sur la Croix-Rouge ou le Croissant-Rouge** est en cours d'élaboration et de consultation au sein du Mouvement. L'objectif de cette révision est de fournir un document de référence moderne et ambitieux pour l'examen et la révision des lois nationales sur la Croix-Rouge ou le Croissant-Rouge.

Pour aider les Sociétés nationales à élaborer une base de politique solide en matière notamment d'intégrité, la Fédération internationale a mis au point un **kit de démarrage pour l'élaboration de politiques** (axé sur les politiques liées à l'intégrité). Ce kit de démarrage contient des orientations générales sur les processus qui ont fait leurs preuves ainsi que des modèles de politiques dans des domaines clés liés à l'intégrité, tels que la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels et leur prévention, la protection de l'enfance, la protection des lanceurs d'alerte, et la lutte contre la fraude et la corruption et leur prévention. Les modèles de politiques s'appuient sur des exemples de bonnes pratiques des Sociétés nationales, du Secrétariat de la Fédération internationale et du secteur humanitaire dans son ensemble. Elles fournissent des indications sur le contenu attendu d'une politique, tout en permettant d'adapter ce contenu aux différents contextes et cadres juridiques. De manière générale, le kit de démarrage vise à soutenir l'élaboration de politiques et, partant, l'adhésion à celles-ci et leur mise en œuvre au sein des Sociétés nationales. La section 3.C du présent rapport fournit des chiffres plus détaillés sur l'élaboration de politiques liées à l'intégrité et souligne les progrès constants réalisés au cours des deux dernières années.

H) Veiller à ce que les conditions des partenariats soient le reflet d'un engagement solide en faveur de l'intégrité

L'accent est de plus en plus mis sur la confiance et sur la redevabilité – à l'égard des communautés desservies, des partenaires, des donateurs et du grand public. Les Sociétés nationales et les autres composantes du Mouvement doivent faire preuve de redevabilité par le biais de processus rigoureux, tels que des évaluations de la diligence raisonnable et de la protection de l'intégrité personnelle. Si l'accent mis sur la redevabilité et l'intégrité est opportun, la multiplication des exigences des donateurs et des partenaires – chacune étant assortie d'un ensemble unique de normes et de procédures – représente un défi de taille pour les

organisations dont les ressources sont limitées. Il est donc nécessaire de mettre en place un mécanisme qui permette aux Sociétés nationales de démontrer leur capacité d'être des partenaires de choix et dignes de confiance, et d'uniformiser les exigences en matière d'évaluation de la diligence raisonnable.

Pour répondre aux demandes croissantes et à l'accent mis sur l'intégrité et la redevabilité et pour renforcer la confiance accordée aux Sociétés nationales ainsi que la redevabilité en leur sein, la Fédération internationale est en train de mettre au point un système de **certification** plus élaboré, fondé sur l'expérience acquise au fil des ans et sur les nouvelles tendances au sein du système humanitaire. Ce système fournit une norme complète et permet aux Sociétés nationales de démontrer leur crédibilité et leur respect de la norme. Cette dernière vise à consolider les différents aspects de la redevabilité¹ en se fondant sur les normes et les engagements existants de la Fédération internationale, les exigences clés en matière d'évaluation de la diligence raisonnable et les normes du secteur, ce qui permet de prendre en compte à la fois les spécificités des Sociétés nationales et les éléments attendus des organisations humanitaires et de développement.

Il est prévu que la vérification externe soit réalisée par un organisme tiers indépendant afin de garantir l'indépendance et la crédibilité de la certification. Un soutien sur mesure sera fourni aux Sociétés nationales qui souhaitent être certifiées ou qui ont identifié des améliorations à apporter lors du processus de certification. L'objectif est que la certification de la Fédération internationale soit reconnue par les principaux partenaires et donateurs au sein et en dehors du Mouvement, afin d'harmoniser et de réduire les exigences en matière d'évaluation de la diligence raisonnable imposées aux Sociétés nationales par les donateurs et de faciliter l'accès à des financements directs. La disponibilité d'informations fiables sur les capacités d'une Société nationale dans les domaines clés faisant l'objet d'une vérification préalable présentera des avantages pour les donateurs, dont les évaluations pourront être plus rapides et simplifiées. En outre, la certification servira de mécanisme d'auto-évaluation en permettant aux Sociétés nationales d'identifier les domaines de croissance et d'amélioration. La nouvelle certification sera présentée à la gouvernance de la Fédération internationale en 2024, et le processus se poursuivra en 2025.

Le CICR a salué cette initiative, reconnaissant la charge que les évaluations de la diligence raisonnable multiples et disparates peuvent faire peser sur la Société nationale concernée. L'élaboration du nouveau système de certification a pris en compte les enseignements tirés d'une autre initiative pilote qui a rassemblé plusieurs Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale dans le but d'harmoniser les évaluations de la diligence raisonnable. Entre la fin de l'année 2021 et le début de l'année 2022, le CICR a par ailleurs centralisé ses évaluations de la diligence raisonnable des Sociétés nationales. Sa plateforme numérique permet une meilleure supervision et un meilleur suivi, notamment grâce à l'élaboration d'un tableau de bord qui offre un aperçu de toutes les évaluations de la diligence raisonnable et de leur état d'avancement.

Les accords de partenariat constituent un autre moyen pour les composantes du Mouvement et leurs partenaires de démontrer leur engagement ferme en faveur de l'intégrité. À cet égard, le CICR a révisé tous ses modèles d'accord de partenariat au cours des deux dernières années, y compris l'Annexe spécifique au Mouvement sur les obligations et les engagements des partenaires, qui met l'accent sur les obligations et les engagements mutuels en matière d'intégrité. Comme pour les évaluations de la diligence raisonnable, le CICR a également centralisé tous les accords de partenariat du Mouvement sur une même plateforme numérique, appelée Red Loop, ce qui permet là aussi de mieux superviser les nombreux partenariats que le CICR a conclus avec des Sociétés nationales et la Fédération

¹ En mettant l'accent sur des domaines tels que la redevabilité financière ; l'interaction avec les communautés et la redevabilité ; la protection de l'intégrité personnelle et le devoir de protection ; l'environnement ; le leadership et les bases juridiques et statutaires ; et la planification, le suivi et le compte rendu stratégiques et opérationnels.

internationale à travers le monde. À la fin du premier trimestre de 2024, plus de 300 partenariats de ce type étaient en vigueur.

I) Rôle du Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation et du Bureau de l'audit interne et des enquêtes de la Fédération internationale, et du Bureau de l'éthique, de la gestion des risques et de la conformité du CICR

Dans ses derniers paragraphes, la Déclaration mentionne spécifiquement les organes chargés de traiter les problèmes d'intégrité et de faciliter leur résolution.

Le Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation (Comité) de la Fédération internationale est un organe statutaire, créé pour aider les organes de la Fédération internationale à prendre les mesures appropriées en vue de remédier à toute infraction potentielle à l'intégrité par une Société nationale ou par un organe de la Fédération internationale. Au cours des deux dernières années, le Comité s'est concentré sur deux types d'activités : **1) la sensibilisation sur les questions liées à l'intégrité ; et 2) le traitement des allégations d'infraction à l'intégrité**. En ce qui concerne le premier type d'activités, le **tableau de bord du Comité** a été utilisé pour bâtir une culture de la redevabilité et de la transparence au sein du réseau de la Fédération internationale, pour assurer le suivi de la santé organisationnelle de la Fédération internationale et de ses membres et pour aider à déterminer dans quel domaine le Secrétariat doit apporter son soutien en priorité. Le Comité prend régulièrement contact avec les Sociétés nationales pour les informer de leur situation par rapport aux huit critères du tableau de bord. En ce qui concerne le second type d'activités, le Comité traite actuellement dix allégations d'infraction à l'intégrité. Au cours de la période considérée, il a clos trois cas d'infraction à l'intégrité.

Le Bureau de l'audit interne et des enquêtes (BAIE) de la Fédération internationale est un organe d'enquête et de garantie indépendant et objectif qui apporte une valeur ajoutée et contribue à améliorer le fonctionnement de la Fédération internationale et de ses membres. Il aide l'organisation à atteindre ses objectifs en suivant une approche disciplinée et systématique pour évaluer et améliorer l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des processus de contrôle. Pour s'assurer que le BAIE remplisse ses obligations, la Fédération internationale a adopté les normes internationales de l'Institut mondial des vérificateurs internes pour ses activités d'audit, et la Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité et les normes de l'Association des examinateurs de fraude agréés pour ses activités d'enquête sur les cas de fraude ainsi que de harcèlement, d'exploitation et d'abus sexuels. Ces normes reconnues au niveau international définissent les bonnes pratiques en matière d'audit interne et d'enquêtes au niveau mondial.

En 2023, le BAIE a reçu 399 plaintes. Treize allégations ont été corroborées en 2023 ; toutes ont donné lieu à des mesures internes. Face à l'augmentation de sa charge de travail, le BAIE a renforcé sa capacité d'enquête et dispose désormais d'enquêteurs dans chaque région. Il publie chaque année un rapport sur ses activités, comme le prévoit la Déclaration.

Le Bureau de l'éthique, de la gestion des risques et de la conformité du CICR (Bureau) a cinq fonctions interconnectées : l'éthique, la gestion des risques, les contrôles internes, les enquêtes et les rapports sur la conformité. Le Bureau s'emploie à renforcer la culture de l'intégrité du CICR en insistant sur l'importance de la prise de décisions éthiques et fondées sur les risques dans l'intérêt des personnes que l'organisation sert. Le Groupe consultatif sur l'intégrité, un groupe interdépartemental dirigé par le Bureau, s'est efforcé de mieux faire comprendre aux membres du personnel leurs rôles et leurs responsabilités pour renforcer la culture de l'intégrité. Le Groupe a en outre soutenu le réseau des facilitateurs du Code de conduite, établi pour la première fois sur le terrain en 2020.

Conformément aux normes du secteur, le CICR encourage le dépôt de plaintes par le biais de canaux spécifiques. Les plaintes peuvent être adressées à l'unité d'enquête du Bureau, aux responsables ou à d'autres personnes de confiance. En 2023, l'unité d'enquête du Bureau a

enregistré un total de 782 allégations de comportements répréhensibles, ce qui représente une augmentation de 19 % par rapport à 2022 et le plus grand nombre d'allégations enregistrées au cours d'une année depuis la création du Bureau. Pour s'assurer que les cas sont traités de manière efficace, le Bureau a augmenté le nombre d'enquêteurs au sein de l'unité, pris des mesures pour accélérer le traitement et l'examen des violations présumées du Code de conduite et continué de collaborer avec d'autres organes d'enquête au sein du Mouvement et d'autres organisations internationales. Ces mesures ont permis de réduire le nombre de dossiers ouverts, malgré l'augmentation globale du nombre d'allégations signalées en 2023.

4) MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Un rapport final sur le suivi de la Déclaration du Mouvement sur l'intégrité sera soumis au Conseil des Délégués de 2026. En outre, la résolution intitulée « Appel à respecter et à soutenir l'action humanitaire fondée sur des principes », qui est soumise au Conseil des Délégués de 2024 pour adoption, contient des engagements clés pour que les composantes du Mouvement continuent à renforcer leur intégrité à la fois individuellement et collectivement. L'avancement de ces efforts continus de renforcement de l'intégrité, et en particulier les progrès réalisés par le biais de la communauté de pratique sur le renforcement de l'intégrité, feront l'objet d'un suivi et d'un rapport au Conseil des Délégués de 2026 dans le cadre des rapports sur la Déclaration et sur la résolution de 2024 .

5) CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le présent rapport montre que, malgré l'environnement opérationnel complexe, les composantes du Mouvement ont réalisé des progrès continus dans les différents domaines de la Déclaration sur l'intégrité. Toutefois, des défis subsistent, et il est important que les composantes du Mouvement continuent à investir individuellement et collectivement dans le renforcement de l'intégrité et des comportements éthiques au sein du Mouvement. Si des progrès importants ont été réalisés par la Fédération internationale, le CICR et les Sociétés nationales, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre le niveau d'excellence qui garantiront une mise en œuvre à long terme. Il s'agit d'un processus d'amélioration permanent qui requiert une volonté politique à tous les niveaux. Les investissements financiers dans le renforcement de l'intégrité doivent augmenter par le biais de la collecte de fonds nationaux et internationaux. Ces deux types de fonds revêtent une importance cruciale pour instaurer une culture institutionnelle de l'intégrité et de la redevabilité sans affecter la mise en œuvre des opérations humanitaires.

À cette fin, la résolution du Conseil des Délégués de 2024, « Appel à respecter et à soutenir l'action humanitaire fondée sur des principes », contient des éléments liés au renforcement de l'intégrité et appelle les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR à intensifier leurs efforts collectifs pour partager leurs expériences et leurs connaissances en matière de renforcement de l'intégrité et de la confiance. En outre, elle salue l'établissement d'une communauté de pratique sur le renforcement de l'intégrité à des fins d'apprentissage et d'amélioration continus, et encourage toutes les composantes du Mouvement à la rejoindre et à y contribuer. Il est recommandé que l'apprentissage actif et les échanges entre pairs sur le renforcement de l'intégrité au sein du Mouvement se fassent par le biais de la communauté de pratique.

Des remerciements sont adressés au Groupe de travail pour ses contributions précieuses et son dévouement, qui ont permis de donner vie à la Déclaration du Mouvement sur l'intégrité dont il découle, comme en témoignent les progrès mis en évidence dans le présent rapport, ainsi que pour ses efforts continus visant à promouvoir l'apprentissage et l'amélioration dans le domaine du renforcement de l'intégrité.